



Produit	Amphora	 La graine informatique
Version	6.02f	
Date	01/06/2018	Page 1

**Information :** La référence ZOH0 qui apparait en regard de chaque correction ou amélioration correspond à la référence sous laquelle était décrite cette demande de modification dans un logiciel de suivi des améliorations AMPHORA. Comme le suivi des demandes de services clients, ce logiciel permet de communiquer avec l'équipe de développement et de suivre ainsi toutes les évolutions faites.

**Remarque :** Si vous n'avez pas installé la(les) version(s) précédente(s), vous pouvez installer directement la dernière version, mais il est indispensable que vous preniez connaissance de la totalité des descriptifs, avant l'installation de toute nouvelle version. Ceux-ci restent accessibles via le portail de services.



*Nous vous rappelons que, suite à l'installation d'une nouvelle version, lors du 1<sup>er</sup> lancement du logiciel, celui-ci effectuera les traitements nécessaires sur les bases de données afin de les mettre à niveau par rapport aux besoins de la version et d'effectuer certains traitements automatiques de mises à jour ou de recalcul de certaines données. Le temps nécessaire à ces traitements peut être relativement long, selon le nombre de dossiers et les volumes à traiter. Il faut donc veiller à laisser les traitements se dérouler dans les meilleures conditions et ne pas les interrompre (si possible, arrêter les autres applications et logiciels).*

**Depuis la version 6.02e du 6 Mars 2018,**

### Cette version améliore :

#### **Commissions représentants (réf. AV-629, AV-551) :**

2 points :

- Suite à l'installation de la version 6.02e, si le représentant était paramétré avec des commissions payées « aux encaissements » et si l'édition était faite en mode « définitif », les commissions qui devaient rester en compte étaient malgré tout elles aussi purgées. Cette version non seulement corrige l'anomalie mais aussi récupère les données purgées à tort.
- Très sensible amélioration des performances. Dans certains cas de volumes conséquents, plusieurs minutes pouvaient s'écouler avant de voir l'affichage des commissions demandées pour tel ou tel représentant. Maintenant, ces affichages ne prennent que « quelques secondes ».



Produit	Amphora	 La graine informatique
Version	6.02f	
Date	01/06/2018	Page 2

✚ **Restauration des bases en mode TSE (réf. AV-624, AV-559, AV-493) :**

Ceci ne concerne que les utilisateurs en mode TSE avec un lancement du module de « Sauvegardes/Restitutions » à partir d'un poste.

Chez certains d'entre eux, la restitution ne fonctionne pas alors que la sauvegarde, elle fonctionne correctement.

Ceci est maintenant corrigé. Mais il n'est pas impossible de rencontrer d'autres cas de figure.

✚ **Gestion de l'en-cours commandé (réf. AV-636) :**

Au fur et à mesure des évolutions, on traite toujours plus d'informations. Le temps d'affichage du carnet de commandes devenait de plus en plus long (notamment depuis la version 6.02e).

Ce module a été revisité afin d'optimiser ce temps. Gain de temps constaté entre 30 et 40%.

✚ **Textes pour les factures en suspension, cas de la France (réf. AV-623) :**

Rappel : lors de la saisie d'une commande ou d'une facture immédiate en suspension de TVA, le système initialise un texte qui apparaît sur la facture. Ce texte, bien sûr, est modifiable.

Ces textes sont différents si vente à l'export, vente CEE et vente en suspension.

Le texte pour les ventes en suspension à savoir livraison France, a été rectifié comme suit : "Livraison de biens en franchise de TVA en application de l'article 275 du Code Général des Impôts."

✚ **Stocks – mise en bouteilles (réf. AV-611) :**

Lors des mises en bouteilles et lorsqu'un écart est constaté entre les volumes conditionnés obtenus et le volume mis en œuvre, une fenêtre apparaît afin de ventiler cet écart selon certains motifs.

Au lieu de faire apparaître une liste complète des motifs, seuls ceux qui peuvent correspondre au cas d'une mise en bouteilles apparaissent maintenant.

✚ **Stocks – sorties diverses (réf. AV-612) :**

Lors de la saisie d'une opération de sortie "Diverse", c'est à dire non taxable, on doit attribuer à cette opération un motif.

Dans la liste de ces motifs, on ne peut plus sélectionner les suivants :

- Replis / Déclassement / Agrément
- Assemblages
- VSI (Volume substituable individuel)

En effet, ces cas font l'objet de saisies spécifiques.

✚ **DAE émis suite à Facture immédiate – Initialisation type de contenant (réf. AV-635) :**

Dans le cas de facture immédiate donnant lieu à l'émission d'un DAE, ce dernier au niveau des conditionnements était parfois erroné. Ceci est maintenant corrigé.



Produit	Amphora	 La graine informatique
Version	6.02f	
Date	01/06/2018	Page 3

**+ Gestion de la fidélité (AV-622, AV-545) :**

*Pour mémoire, le module « Gestion de la fidélité clients » est un module optionnel. Attention, pour être utilisables, ces modifications nécessitent la mise en place d'une version 9.15 de Mobil Business.*

2 points :

- Dans certains cas, rectification du motif de gratuité lors de la remontée des factures depuis la tablette (Mobil Store).
- Activation de l'option « Calcul en temps réel » et envoi vers Mobil Business. Elle doit permettre dans le module Mobil Store, lors de la saisie de tickets, d'utiliser les points de fidélité d'un client, sans être obligés de passer par l'édition de chèques cadeaux dans Amphora.  
*A court terme, la fonctionnalité équivalente de Mobil n'est pas développée dans Amphora (utilisation « immédiate » des points de fidélité). Nous verrons plus tard en fonction des besoins.*

**+ Export de données vers Mobil Store (réf. AV-601) :**

Lors de l'exportation des données à partir d'Amphora, vers Mobil Store, dans certains cas, les codes appellations pouvaient comporter des espaces (non visibles). Ces espaces pouvaient être gênants (provoquer des dysfonctionnements) au niveau des filtres associés au clavier de la tablette si ceux-ci étaient positionnés sur des codes appellations.  
*Attention, au niveau de Mobil Store, il est rappelé que, dans un cas similaire, les filtres doivent être positionnés le champ dénommé « Code Appellation » et non pas sur « Code article » qui correspond à la référence d'importation dans Mobil Store (référence interne), qui peut être amenée à changer selon les importations et les produits « actifs / importés ».*

**+ Import de données en provenance de Mobil Store (réf. AV-632, AV-621, AV-575) :**

- Modification des informations importées au niveau des adresses clients. Dans certains cas, lors d'une réédition de facture via Amphora, un message pouvait laisser supposer que l'adresse de facturation du client avait changé alors qu'il n'en était rien.
- Des lignes de commentaires peuvent être saisies dans Mobil Store au niveau de chaque ligne article (*pour cela, après saisie d'une ligne, il faut laisser le doigt positionné sur cette ligne dans la partie gauche (partie sur fond blanc), et vous pourrez saisir une ou plusieurs lignes de commentaires*). Ces lignes provoquaient une anomalie au niveau de l'importation d'Amphora, elles sont maintenant intégrées dans le champ « Texte sur facture ».
- De façon générale, les lots ne peuvent pas être gérés dans Mobil Store, en liaison avec Amphora, mais, dans certains cas, la fenêtre d'affectation des numéros de lots apparaissait malgré tout lors de l'importation des tickets dans Amphora. Ceci est corrigé.

**+ Mise à jour des produits Vin en version Caveau (réf. AV-633) :**

Depuis la version précédente (6.02e) lorsque l'on voulait modifier une fiche produit dans la version "Caveau", dès le clic sur le code capsule, on constatait un plantage systématique. Ceci est corrigé.



Produit	Amphora	 La graine informatique
Version	6.02f	
Date	01/06/2018	Page 4

✚ **Mise à jour des produits Vin - Liste des matières sèches associées (réf. AV-628, AV-630) :**  
Depuis l'installation de la version 6.02e, au niveau de la fiche produit, quand on clique sur le code matière sèche "Bouteille", "Bouchon", etc., la liste que l'on obtenait auparavant ne s'affiche plus.  
Ceci est maintenant corrigé.

✚ **Consultation des mouvements de stocks de matières sèches (réf. AV-627) :**  
Lors de la consultation des mouvements de stocks de matières sèches (module « Stocks », puis « Matières sèches », « Mise à jour stocks », puis onglet « Consultation des mouvements »), dès le clic sur le bouton « **Afficher** », un plantage pouvait être constaté.  
Ceci est maintenant corrigé.

✚ **Cas d'un Avoir dans le contexte Démat'Vin (réf. AV-631) :**  
Dans le contexte Démat'Vin, lors de la saisie d'un Avoir une fenêtre demande d'indiquer la date de sortie initiale correspondant à la facture d'origine.  
Après correction, le message maintenant n'apparaît que si :

1. Le type de dématérialisation activé est « DEMAT'VIN / BIVB ». En effet ce message ne devant pas apparaître si vigneron d'une autre région que la Bourgogne.
2. Si au moins un produit de type « vin » ou « nomenclature » a été saisi sur la commande.